

## PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5 DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002

Valable 5 ans à partir de la date de délivrance

## PROCES-VERBAL Nº LYC-10-2331 L

et 1 annexe de 3 pages

MATERIAU présenté par :

MERMET SAS

58 chemin du mont Maurin 38630 VEYRINS THUELLIN

**MARQUE COMMERCIALE:** 

Tissu SCREEN pour Application Intérieure:

E-Screen / M-Screen / K2 / T-Screen / Airscreen / Acoustis

**DESCRIPTION SOMMAIRE:** 

Tissu en fils de verre enrobés de PVC ignifugé dans la masse

Masse surfacique nominale : 285à 440 g/m²

Epaisseur nominale: 0.4 à 0.65 mm

Coloris: divers

RAPPORT D'ESSAI:

N°LYC-10-2331 du 26/05/2010

**NATURE DES ESSAIS:** 

Brûleur électrique

**CLASSEMENT:** 

M 1

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori.

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 26/05/2010

Directeur ou son représentant Jacques – Hervé LEVY

2

ACCREDITATION N° 1-0101\* PORTÉE COMMUNIQUÉE SUR DEMANDE

Direction Régionale Rhône-Alpes PACA
Avenue Guy de Collongue ● 69134 ECULLY CEDEX
Tél: (+33) (0)4 72 86 16 00 ● Fax: (+33) (0)4 78 43 39 66
SIRET 433 430 832 00017